

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 2 JUILLET 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_131 : AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG DE ROUFFIAC - PHASE 2
- PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 juillet 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Delphine DESHAIES-GALINIE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel MARTY, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Messieurs Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Laurence PUJOL), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Geneviève PEREZ (pouvoir à Louis BARRET), Patrick BETEILLE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Enrico SPATARO (pouvoir à Steve JACKSON), Jacques ROYER (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Blandine THUEL (pouvoir à Robert GAUTHIER), Bruno CRUSEL (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean ESQUERRE)

Votants : 41

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 JUILLET 2019

N° DEL2019_131 : AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG DE ROUFFIAC - PHASE 2 - PLAN DE FINANCEMENT

Pilote : Maîtrise d'ouvrage et programmation des travaux

Madame Delphine DESHAIES-GALINIE, rapporteur,

Lors du Conseil communautaire du 29 juin 2017, vous avez approuvé l'opération « Aménagement du centre bourg de Rouffiac » et le plan de financement prévisionnel de la première tranche de travaux estimée à 162 670 € hors taxes. Cette première tranche a été réalisée en 2018.

Il convient maintenant de poursuivre cette opération. Pour ce faire, l'inscription de cette opération dans la programmation 2020 de la dotation de soutien à l'investissement local du contrat de ruralité de l'agglomération de l'Albigeois constitue une opportunité pour associer l'Etat à ce projet.

Par ailleurs, cette opération est éligible au dispositif départemental fonds de développement territorial d'aide à la voirie d'intérêt local (FAVIL).

A l'issue des études de projet, le montant des travaux éligibles et non débutés à ce jour pour cette opération est estimé à 123 623 € hors taxes.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux	123 623	Etat (35%)	43 268
		Département	7 209
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	73 146
TOTAL	123 623	TOTAL	123 623

Je vous propose de solliciter les subventions auprès de l'État et du Département.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 juin 2019,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux	123 623	Etat (35%)	43 268
		Département du Tarn	7 209
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	73 146
TOTAL	123 623	TOTAL	123 623

SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement prévisionnel auprès de l'Etat et du Département

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE, dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération

Pour extrait conforme,
Fait le 2 juillet 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL